



BOURSE DE VOYAGE ET DE RECHERCHE EN ALLEMAGNE

Berlin, le 29 avril 2026

La scène artistique allemande est reconnue par son dynamisme et sa diversité. A travers un grand nombre de structures et manifestations artistiques réparties sur l'ensemble de son territoire comme la Manifesta 16 Ruhr (21.06-04.10.26), l'Allemagne offre de nombreuses opportunités pour les jeunes curateur.ice.s.

Le Bureau des arts visuels propose **deux bourses de voyage et de recherche** vers l'Allemagne s'adressant aux commissaires d'exposition français.e.s ou travaillant en France qui mènent des projets dans le domaine de l'art contemporain.

La bourse est dotée de **2.250€ TTC** pour un voyage d'une **durée minimum de 3 semaines**. Elle couvre les frais de voyage et/ou d'hébergement, les frais de visites d'expositions et de documentation, les per diem, et les honoraires/droit d'auteur pour la rédaction d'un texte curatoriale.

Date limite de candidature : 31.05.2026

Les voyages devront s'effectuer entre le 15 juin et le 1er décembre 2026.

Objectifs :

- Permettre aux commissaires français.e.s d'approfondir leur connaissance de la scène artistique allemande et internationale à travers la rencontre d'artistes et de studio visits
- Leur offrir une perspective privilégiée sur l'actualité de la scène artistique contemporaine allemande par le biais de mobilités dans le pays.
- Encourager la mise en place de projets incluant des acteur.ice.s français.e.s et allemand.e.s de la scène artistique contemporaine.
- Promouvoir la mise en réseau entre professionnel.le.s

Conditions de réalisation :

À l'issue du voyage de recherche, le.a commissaire rédigera un texte curatoriale de deux pages minimum sur un sujet lié à son séjour. Il devra être transmis au Bureau des arts visuels au plus tard le 15 décembre 2026 et sera publié sur le site du bureau des arts visuels de l'Institut Français d'Allemagne et les supports de communication du bureau.

Si des expositions, projets, publications, etc. sont réalisés à la suite de ce voyage, la mention du soutien apporté par le Bureau des arts visuels et le logo de l'Institut français d'Allemagne et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse devront être utilisés dans les médias liés au projet (dossier de presse, site Internet).

La bourse ne peut pas être accordée pour couvrir un déficit lié à une invitation de résidence, pour le commissariat de projets d'exposition déjà prévus ou pour des invitations à des conférences.

La bourse ne peut pas non plus être accordée pour des recherches universitaires (par exemple, dans le but de faire des recherches pour des mémoires ou de préparer des cours à l'université).

Conditions d'éligibilité :

1- La bourse s'adresse aux commissaires indépendant.e.s ou salarié.e.s, critiques et historien.ne.s de l'art, et artistes exerçant une activité curatoriale de moins de 36 ans.

2- Les candidat.e.s doivent être enregistré.e.s comme résidant en France.

3- Les candidat.e.s ne doivent pas déjà résider en Allemagne.

3- Les candidat.e.s doivent détenir un numéro SIRET.

4- les candidat.e.s doivent démontrer qu'un voyage en Allemagne est une étape importante pour le développement de leur activité curatoriale.

5- Les étudiant.e.s ne sont pas éligibles.

Les candidat.e.s doivent présenter une demande détaillée incluant:

- Une lettre de motivation (une page maximum) décrivant des objectifs du voyage de recherche et de l'itinéraire prévu (durée du séjour, indication des lieux, institutions et personnes à visiter)
- Un curriculum vitae incluant l'indication d'un numéro SIRET et de la date de naissance

Merci d'envoyer votre dossier de candidature en français ou en anglais à info.bav@institutfrancais.de

